

Conseil Communal

Postulat de la commission 235/2020 pour la création d'une « Ressourcerie » à Nyon.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc du préavis, unanime n'a pas proposé, pour rien, de ne pas prendre acte du rapport. La commission n'a pas pris acte, car il ne répond pas à la demande initiale. Cette décision ne doit pas pour autant renvoyer la demande aux oubliettes. C'est pourquoi elle décide de déposer un nouveau postulat. Et comme elle le mentionne dans ses conclusions, elle ne remet pas en cause l'étude du partenariat avec Pro-Jet, qui plus est depuis le début, les postulants demandent à ce que Pro-Jet n'en soit pas écarté !

La commission a bien entendu que la Municipalité a mis en place un catalogue de mesure dans le cadre de la valorisation des objets récupérables, d'ailleurs elle les félicite de de cette démarche et ne peut qu'encourager l'exécutif à continuer dans ce sens.

Malheureusement la commission a le sentiment que la Municipalité n'a pas entendu ou pas compris la simplicité du fond du postulat, c'est à dire donner la possibilité à des Nyonnaises et des Nyonnais de donner et récupérer gratuitement des objets. La commission reste persuadée que toutes les filières de valorisation restent compatibles entre elles et peuvent cohabiter.

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité de mettre en place, en parallèle des autres mesures de valorisation, une filière permettant aux citoyennes et citoyens de donner et récupérer gratuitement des objets.

Étant donné que le sujet a déjà été déposé deux fois au Conseil Communal, une fois via une interpellation et une fois par un postulat, nous demandons le renvoi directement à la Municipalité.

Les membres de la commission :

Mmes
Badertscher Elisabeth
Graf Edyta
Karlen Naepflin Jacqueline
Pieren Taïna
Uldry Doris
Olsen Véronique
Hegetschweiler Aurélie (rapportrice)

M.
Gauthier-Jaques Yves

Nyon le 17 février 2021